

2026

# CATALOGUE FORMATION ALTERNANCE

FPA HSE

# TABLE DES MATIÈRES

## NOS FORMATIONS EN ALTERNANCE :


**Secrétariat et comptabilité**

*Secrétaire Comptable* 4-6

*Gestionnaire de paie* 7-9

*Gestionnaire comptable et fiscal* 10-12

**Commerce**

*Employé commercial* 14-16

*Conseiller commercial* 17-19

*Négociateur technico-commercial* 20-22

*Responsable d'établissement marchand* 23-25

**Technique**

*Mécanicien de Maintenance Automobile* 27-29

*Mécanicien de Maintenance Automobile* 30-33

*Mécanicien Automobile* 34-36

*Téchnicien électromécanicien automobile* 37-39

*Carrossier réparateur* 40-42

*Peintre en carrosserie* 43-45



2026

# SECRÉTARIAT ET COMPTABILITÉ

FPA HSE

# TP SECRÉTAIRE COMPTABLE

## NIVEAU 4



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)

**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS

**FORMATION :** MIXTE

**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT:**
6927€ HT
8312.40€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INTERRUPTION :** 50%

**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE

**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** 50%

**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Période de référence : sessions 2025. Effectif : 2 apprenants inscrits, dont 1 interruption et présentation à la certification en novembre 2026. Taux de réponse à l'enquête d'insertion à 6 mois indisponible.*

# PROGRAMME DE LA FORMATION

### Prérequis :

Justifier de l'un des niveaux suivants (l'un ou l'autre suffit) :

- être titulaire d'un BEP ou d'un CAP du secteur tertiaire, ou
- avoir suivi une classe de 1re ou de terminale, ou
- être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat).

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 6 927 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 6 927 € HT, soit 8 312,40 € TTC.
Hors alternance : Tarif 6 927 € HT, soit 8 312,40 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. ASSURER LES TRAVAUX ADMINISTRATIFS DE SECRÉTARIAT AU QUOTIDIEN (CCP1)
2. ASSURER LES OPÉRATIONS COMPTABLES AU QUOTIDIEN (CCP2)
3. PRÉPARER LES OPÉRATIONS COMPTABLES PÉRIODIQUES (CCP3)
4. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE SECRÉTAIRE COMPTABLE (NIVEAU 4)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel au 76 rue de la Plaine des Bouchers, Immeuble Technosud, 67100 Strasbourg, et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur ce site ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée.
Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Certification :**
Titre professionnel de Secrétaire comptable (niveau 4), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 28 septembre 2022, enregistré au RNCP sous le n° 37123 jusqu'au 1er mars 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.
**Lieu d'examen :**
FPA-HSE France est agréée par la DREETS Grand Est pour organiser les sessions d'examen de ce titre (décision n° 67/2023/3505 du 24 mai 2023, dossier n° 3505), jusqu'au 1er mars 2028. Lieu des sessions d'examen : FPA-HSE France, Immeuble Technosud, 76 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg. L'examen se déroule en présentiel sur ce site ; le déplacement est à prévoir par le candidat. Les sessions sont déclarées à l'administration au moins trois mois avant leur tenue : les dates d'examen sont arrêtées et communiquées dès l'entrée en formation
**Modalité d'obtention :**
1ère partie : durée 4h00 (Mise en situation professionnelle) ; 2ème partie : durée 40 min (Entretien technique : durée 20 minutes ; Entretien final : durée 20 minutes). Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 4 h 40.
**Détails sur la certification :**
Les 3 blocs de compétences peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante. Des correspondances partielles existent avec le titre RNCP1212 — ancien TP Secrétaire comptable — sur les blocs BC01 et BC02. Aucune passerelle vers une autre certification n'est prévue par le certificateur.
**Type d'emplois accessibles :**
Le titre professionnel de Secrétaire comptable donne accès aux emplois suivants, tels que recensés sur la fiche RNCP37123 : secrétaire, secrétaire administratif(ve), secrétaire polyvalent(e), assistant(e) administratif(ve), secrétaire facturier(e). L'obtention du titre ne garantit pas l'accès à ces emplois, qui dépend du marché du travail local et du parcours de chaque candidat. Les taux d'insertion constatés figurent au bloc « Indicateurs de résultats ».
**Poursuite de parcours :**
le titre permet d'accéder aux formations de niveau 5, notamment le TP Gestionnaire de paie et le TP Gestionnaire comptable et fiscal proposés par FPA-HSE.

# CONTENU DE LA FORMATION :

### CCP1 - Assurer les travaux administratifs de secrétariat au quotidien

- **Présenter des documents professionnels courants à l'aide d'outils numériques**
- **Organiser son environnement de travail et son classement quotidien**
- **Rechercher et transmettre des informations usuelles par écrit**
- **Assurer l'accueil d'une structure au quotidien**

### CCP2 - Assurer les opérations comptables au quotidien

- **Assurer la gestion administrative et comptable des clients**
- **Assurer la gestion administrative et comptable des fournisseurs**
- **Assurer la gestion administrative et comptable des opérations de trésorerie**

### CCP3 - Préparer les opérations comptables périodiques

- **Assurer la gestion administrative, comptable et fiscale de la déclaration de TVA**
- **Assurer la gestion des variables et paramètres de paie**
- **Présenter et transmettre des tableaux de bord**

### En complément du programme de formation

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2, CCP3)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formatrices spécialisées en secrétariat et comptabilité / enseignement : DUREUX Louisa - comptable sénior associée dans un cabinet d'expertise comptable, plus de 25 ans d'expérience en secrétariat de direction et comptabilité - paie, ☎ 06.66.85.03.37 et NISI Christelle, spécialiste en secrétariat, comptabilité et paie, ☎ 07.83.83.44.49.
Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Période de référence : sessions 2025. Effectif : 2 apprenants inscrits, dont 1 interruption et 1 présentation à la certification prévue en novembre 2026. Taux de réponse à l'enquête d'insertion à 6 mois indisponible. Compte tenu d'effectifs réduits, un apprenant modifie sensiblement les pourcentages : les valeurs absolues sont donc systématiquement indiquées. Valeur ajoutée de l'établissement : non disponible — cet indicateur est calculé par le ministère à partir des données InserJeunes ; il n'est pas publié pour les effectifs inférieurs au seuil de diffusion. Nos résultats sont établis sur nos propres sessions ; les effectifs concernés sont indiqués pour chaque taux. Les statistiques nationales de cette formation, tous établissements confondus, sont consultables sur InserJeunes : www.inserjeunes.education.gouv.fr — formation « TH4 T Secrétaire comptable ».*
*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*
**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58
Document créé le 13/11/2022
Dernière mise à jour le 26/08/2026
Version du programme : 6

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

# TP GESTIONNAIRE DE PAIE

## NIVEAU 5



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)
**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS
**FORMATION :** MIXTE
**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT:**
6759€ HT
8110.80€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES..

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE
**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Période de référence : sessions 2026. Effectif : 2 apprenants inscrits. Présentation à la certification prévue en janvier 2027. Les taux de réussite et d'insertion seront publiés à compter de 2027.*

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Les évolutions législatives ont des impacts concrets sur le bulletin de paie, ce qui nécessite pour les entreprises l'acquisition de compétences juridiques, sociales et techniques pointues. Le métier reste pourtant encore dans l'ombre et les entreprises françaises peinent à trouver des candidats. La certification permet ainsi d'attester l'acquisition de l'ensemble des compétences pour l'exercice du métier de gestionnaire de paie. Les missions du gestionnaire de paie sont : élaborer la fiche de paie, assurer la gestion administrative du personnel, participer aux missions des ressources humaines.

### Prérequis :

Classe de terminale ou équivalent et expérience professionnelle d'environ 6 mois (connaissance de l'entreprise de tout secteur : bâtiment, industrie, services).
Bon niveau en français (lecture de textes administratifs et juridiques, rédaction de comptes rendus).
Cet emploi nécessite l'utilisation permanente des outils bureautiques, il est nécessaire d'avoir un niveau de connaissances en informatique et bureautique (traitement de texte, tableur, etc.) et de les utiliser avec aisance.

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 6 759 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 6 759 € HT, soit 8 110,80 € TTC.
Hors alternance : Tarif 6 759 € HT, soit 8 110,80 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot

**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

# OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. RÉALISER LA GESTION ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE ET LA PRÉSENTATION DES BULLETINS DE PAIE
2. VALORISER EN PAIE LES ÉVÈNEMENTS DE LA VIE PROFESSIONNELLE
3. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE GESTIONNAIRE DE PAIE (NIVEAU 5)

# RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel au 76 rue de la Plaine des Bouchers, Immeuble Technosud, 67100 Strasbourg, et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur ce site ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée.
Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Certification :**
Titre professionnel de Gestionnaire de paie (niveau 5), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 4 juillet 2023, enregistré au RNCP sous le n° 37948 jusqu'au 29 décembre 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.
**Lieu d'examen :**
FPA-HSE France est agréée par la DREETS Grand Est pour organiser les sessions d'examen de ce titre (décision n° 67/26/316 du 5 juin 2026, dossier n° 316), jusqu'au 1er juillet 2028. Lieu des sessions d'examen : FPA-HSE France, Immeuble Technosud, 76 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg. L'examen se déroule en présentiel sur ce site ; le déplacement est à prévoir par le candidat. Les sessions sont déclarées à l'administration au moins trois mois avant leur tenue : les dates d'examen sont arrêtées et communiquées dès l'entrée en formation.
**Modalité d'obtention :**
1ère partie : durée 4h15 ; 2ème partie : durée 50 min (Entretien technique : durée 30 minutes ; Entretien final : durée 20 minutes) Durée totale : 05h05
**Détails sur la certification :**
Les 2 blocs de compétences peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante.
**Équivalences :** le titre remplace le RNCP35633 (TP Gestionnaire de paie), avec correspondance partielle des blocs : le bloc RNCP37948BC01 « Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie » correspond au bloc RNCP35633BC02, et le bloc RNCP37948BC02 « Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle » correspond au bloc RNCP35633BC01.
**Passerelles :** aucune passerelle vers une autre certification n'est prévue par le certificateur à la date de mise à jour du présent programme. Suites de parcours : aucune suite de parcours n'est référencée par le certificateur. Le titre permet de poursuivre vers une certification de niveau 6 du domaine ressources humaines ou paie, proposée par un autre organisme. Ces informations sont consultables et vérifiables sur la fiche officielle de la certification : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37948/
**Type d'emplois accessibles :**
Le titre professionnel de Gestionnaire de paie donne accès aux emplois suivants, tels que recensés sur la fiche RNCP37948 : gestionnaire de paie, technicien de paie, assistant de paie, assistant comptable, gestionnaire RH ayant des missions principales de gestion de paie. L'obtention du titre ne garantit pas l'accès à ces emplois, qui dépend du marché du travail local et du parcours de chaque candidat. Les taux d'insertion constatés figurent au bloc « Indicateurs de résultats ».

# CONTENU DE LA FORMATION :

**Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie**

- **Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute**
- **Garantir les calculs des cotisations sociales en paie**
- **Traiter les informations impactant la rémunération nette**

**Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle**

- **Evaluer les événements particuliers liés au temps de travail**
- **Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ**
- **Contrôler les données issues du traitement de la paie**

**En complément du programme de formation**

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formatrices spécialisées en secrétariat et comptabilité / enseignement : DUREUX Louisa - comptable sénior associée dans un cabinet d'expertise comptable, plus de 25 ans d'expérience en secrétariat de direction et comptabilité - paie, ☎ 06.66.85.03.37 et NISI Christelle, spécialiste en secrétariat, comptabilité et paie, ☎ 07.83.83.44.49.
Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Période de référence : sessions 2026. Effectif : 2 apprenants inscrits. Présentation à la certification prévue en janvier 2027. Les taux de réussite et d'insertion seront publiés à compter de 2027. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Les statistiques nationales de cette certification, tous établissements confondus, sont consultables sur InserJeunes : www.inserjeunes.education.gouv.fr*
*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*
**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 28/11/2024
Dernière mise à jour le 31/07/2026
Version du programme : 6

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

# TP GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL

## NIVEAU 5



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)
**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS
**FORMATION :** MIXTE
**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT:**
7862€ HT
9434.40€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE
**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Période de référence : sessions 2026. Effectif : 2 apprenants inscrits. Présentation à la certification prévue en février 2027. Les taux de réussite et d'insertion seront publiés à compter de 2027.**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Le gestionnaire comptable et fiscal établit pour l'entreprise les différents documents comptables, fiscaux nécessaires à l'analyse patrimoniale et de gestion de l'année ou pluriannuelle.

### Prérequis :

Classe de terminale ou équivalent et expérience professionnelle d'environ 6 mois (connaissance de l'entreprise de tout secteur : bâtiment, industrie, services).
Bon niveau en français (lecture de textes administratifs et juridiques, rédaction de comptes rendus).
Cet emploi nécessite l'utilisation permanente des outils bureautiques, il est nécessaire d'avoir un niveau de connaissances en informatique et bureautique (traitement de texte, tableur, etc.) et de les utiliser avec aisance.

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 7 862 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 7 862 € HT, soit 9 434,40 € TTC.
Hors alternance : Tarif 7 862 € HT, soit 9 434,40 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. ÉTABLIR ET PRÉSENTER LES ARRÊTÉS COMPTABLES PÉRIODIQUES ET ANNUELS
2. RENSEIGNER ET CONTRÔLER LES DÉCLARATIONS FISCALES
3. ÉTABLIR ET PRÉSENTER DES ÉTATS PRÉVISIONNELS DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE
4. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL (NIVEAU 5)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel au 76 rue de la Plaine des Bouchers, Immeuble Technosud, 67100 Strasbourg, et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur ce site ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée.
Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Certification :**
Titre professionnel de Gestionnaire comptable et fiscal (niveau 5), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 4 juillet 2023, enregistré au RNCP sous le n° 37949 jusqu'au 1er décembre 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.
**Lieu d'examen :**
FPA-HSE France est agréée par la DREETS Grand Est pour organiser les sessions d'examen de ce titre (décision n° 67/26/315 du 5 juin 2026, dossier n° 315), jusqu'au 1er juillet 2028. Lieu des sessions d'examen : FPA-HSE France, Immeuble Technosud, 76 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg. L'examen se déroule en présentiel sur ce site ; le déplacement est à prévoir par le candidat. Les sessions sont déclarées à l'administration au moins trois mois avant leur tenue : les dates d'examen sont arrêtées et communiquées dès l'entrée en formation.
**Modalité d'obtention :**
1ère partie : durée 4h15 (Mise en situation professionnelle) ; 2ème partie : durée 50 min (Entretien technique : durée 30 minutes ; Entretien final : durée 20 minutes) Durée totale : 05h05
**Détails sur la certification :**
Les 3 blocs de compétences peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante.
**Équivalences** : le titre remplace le RNCP31677 (TP Gestionnaire comptable et fiscal), avec correspondance partielle bloc à bloc : RNCP37949BC01 « Établir et présenter les arrêtés comptables périodiques et annuels » correspond à RNCP31677BC01 « Arrêter, contrôler et présenter les comptes annuels » ; RNCP37949BC02 « Renseigner et contrôler les déclarations fiscales » correspond à RNCP31677BC02 « Établir et contrôler les déclarations fiscales » ; RNCP37949BC03 « Établir et présenter des états prévisionnels de l'activité de l'entreprise » correspond à RNCP31677BC03 « Mettre en œuvre des outils d'analyse et de prévisions de l'activité de l'entreprise ».
**Passerelles** : aucune passerelle vers une autre certification n'est prévue par le certificateur à la date de mise à jour du présent programme.
**Suites de parcours** : aucune suite de parcours n'est référencée par le certificateur. Le titre permet de poursuivre vers une certification de niveau 6 du domaine comptabilité et gestion, proposée par un autre organisme. Ces informations sont consultables et vérifiables sur la fiche officielle de la certification : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37949/
**Type d'emplois accessibles :**
Le titre professionnel de Gestionnaire comptable et fiscal donne accès aux emplois suivants, tels que recensés sur la fiche RNCP37949 : comptable gestionnaire, comptable, comptable unique, comptable général, collaborateur de cabinet d'expertise comptable. Les fonctions d'encadrement — chef comptable, responsable comptable, responsable comptable et financier — sont accessibles après une expérience professionnelle complémentaire dans le métier. L'obtention du titre ne garantit pas l'accès à ces emplois, qui dépend du marché du travail local et du parcours de chaque candidat. Les taux d'insertion constatés figureront au bloc « Indicateurs de résultats ». Le référentiel rappelle que, selon l'article 20 alinéa 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, la tenue de comptabilité en tant que profession indépendante par une personne non inscrite à l'ordre des experts-comptables est interdite et pénalement sanctionnée

# CONTENU DE LA FORMATION :

**Etablir et présenter les arrêtés comptables périodiques et annuels**

- **Déterminer les opérations d'inventaire pour l'arrêté des comptes**
- **Réviser, valider les comptes annuels**

**Renseigner et contrôler les déclarations fiscales**

- **Etablir, contrôler et valider les déclarations fiscales périodiques**
- **Etablir, contrôler et valider les déclarations fiscales annuelles**

**Etablir et présenter des états prévisionnels de l'activité de l'entreprise**

- **Analyser les états comptables de synthèse**
- **Etablir et présenter des budgets et prévisions financières**

**En complément du programme de formation**

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2, CCP3)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formatrices spécialisées en secrétariat et comptabilité / enseignement : DUREUX Louisa - comptable sénior associée dans un cabinet d'expertise comptable, plus de 25 ans d'expérience en secrétariat de direction et comptabilité - paie, ☎ 06.66.85.03.37 et NISI Christelle, spécialiste en secrétariat, comptabilité et paie, ☎ 07.83.83.44.49.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Période de référence : sessions 2026. Effectif : 2 apprenants inscrits. Présentation à la certification prévue en février 2027. Les taux de réussite et d'insertion seront publiés à compter de 2027. Les statistiques nationales de cette certification, tous établissements confondus, sont consultables sur InserJeunes : www.inserjeunes.education.gouv.fr*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 20/01/2026
Dernière mise à jour le 31/07/2026
Version du programme : 3
RNCP37949 - TP-36T31401



2026

# COMMERCE

FPA HSE

# TP EMPLOYÉ COMMERCIAL

## NIVEAU 3



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)

**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS

**FORMATION :** MIXTE

**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT:**
5065€ HT
6078€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON RECUEILLIE

**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** SANS OBJET

**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** SANS OBJET

**TAUX D'INTERRUPTION :** 100%

**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** SANS OBJET

**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** SANS OBJET

**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** 100%

**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Période de référence : cohorte 2025 (apprenants entrés en formation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025). Effectif : 2 apprenants inscrits, dont 2 ruptures du contrat d'alternance en cours de parcours ; aucun candidat n'a été présenté à la certification.**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Pour contribuer à l'attractivité de l'unité marchande et satisfaire la demande, l'employé commercial met les produits à disposition des clients. Il les accueille avec attention et répond à leur demande afin de s'assurer de leur satisfaction et renforcer leur fidélisation.

### Prérequis :

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé : le titre professionnel Employé commercial est accessible à toute personne motivée.

- Savoir lire, écrire et compter.

L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test de positionnement.

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 5 065 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 5 065 € HT, soit 6 078 € TTC.
Hors alternance : Tarif 5 065 € HT, soit 6 078 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot

**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. METTRE À DISPOSITION DES CLIENTS LES PRODUITS DE L'UNITÉ MARCHANDE DANS UN ENVIRONNEMENT OMNICANAL
2. ACCUEILLIR LES CLIENTS ET RÉPONDRE À LEUR DEMANDE DANS UN ENVIRONNEMENT OMNICANAL
3. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYÉ COMMERCIAL (NIVEAU 3)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée. Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.
Les relevés sont conservés dans le kDrive – rubrique Qualiopi et joints au dossier de l'apprenant.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Certification :**
Obtention du Titre professionnel Employé commercial (niveau 3), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 28 Septembre 2022, enregistré au RNCP sous le n° 37099 jusqu'au 15 décembre 2027. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.
**Lieu d'examen :**
FPA-HSE France est agréée par la DREETS Grand Est pour organiser les sessions d'examen de ce titre (décision n° 67/26/400 du 25 septembre 2026, dossier n° 400), jusqu'au 14 décembre 2027. Lieu des sessions d'examen : FPA-HSE France, Immeuble Technosud, 76 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg. L'examen se déroule en présentiel sur ce site ; le déplacement est à prévoir par le candidat. Les sessions sont déclarées à l'administration au moins trois mois avant leur tenue : les dates d'examen sont arrêtées et communiquées dès l'entrée en formation.
**Modalité d'obtention :**
Mise en situation professionnelle : durée 2h05 ; questionnement à partir de production : durée 00h30 ; Entretien final : 00h15 ; Durée totale de l'épreuve pour le candidat 2h50
**Détails sur la certification :**
Les 2 blocs de compétences peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante. Un candidat ayant obtenu un premier CCP peut se présenter au second pour obtenir le titre complet, dans la limite de la durée de validité du titre.
**Correspondances avec d'autres certifications**
La fiche RNCP37099 ne mentionne aucune correspondance avec une autre certification. Ce titre remplace l'ancien titre professionnel Employé commercial en magasin (RNCP8812), sans correspondance de blocs reconnue. Mention relevée le 11 septembre 2026.
**Type d'emplois accessibles :**
Le titre professionnel Employé commercial donne accès aux emplois suivants, tels que recensés sur la fiche RNCP37099 : employé de libre-service, employé commercial, employé de rayon, employé commercial caisse et services, employé polyvalent de libre-service, employé de commerce drive, équipier de commerce, équipier magasin. L'obtention du titre ne garantit pas l'accès à ces emplois, qui dépend du marché du travail local et du parcours de chaque candidat. Les taux d'insertion constatés figureront au bloc « Indicateurs de résultats ».
Poursuite de parcours — Le titre de niveau 3 permet de poursuivre vers le TP Conseiller commercial (niveau 4), puis le TP Négociateur technico-commercial (niveau 5) et le TP Responsable d'établissement marchand (niveau 6), proposés par FPA-HSE.

# CONTENU DE LA FORMATION :

### Mettre à disposition des clients les produits de l'unité marchande dans un environnement omnicanal

- **Approvisionner l'unité marchande**
- **Assurer la présentation marchande des produits**
- **Contribuer à la gestion et optimiser les stocks**
- **Traiter les commandes de produits de clients**

### Accueillir les clients et répondre à leur demande dans un environnement omnicanal

- **Accueillir, renseigner et servir les clients**
- **Contribuer à l'amélioration de l'expérience d'achat**
- **Tenir un poste de caisse et superviser les caisses libre-service**

### En complément du programme de formation

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Spécialiste du commerce en force de vente et des relations clients depuis plus de 5 ans et formatrice depuis 3 ans : SABATIER Margaux ☎ 06.12.51.39.27.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Période de référence : sessions 2026. Effectif : 2 apprenants inscrits. Aucun inscrit sur la session 2025. Présentation à la certification prévue en octobre 2027. Les indicateurs seront publiés à compter de fin 2027.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 26/03/2025
Dernière mise à jour le 30/09/2026
Version du programme : 7
RNCP37099 - 56T31201

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

# TP CONSEILLER COMMERCIAL

## NIVEAU 4



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)
**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS
**FORMATION :** MIXTE
**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT:**
8333€ HT
9999.60€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INTERRUPTION :** 29%
**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE
**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** 43%
**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Période de référence : sessions 2025. Effectif : 7 apprenants inscrits, dont 3 ruptures de contrat. Une apprentie a signé un nouveau contrat et poursuit sa formation : sa certification est prévue en 2027. Quatre présentations à la certification sont prévues en novembre 2026. Les taux de réussite seront publiés à compter de fin 2026, les taux d'insertion à compter de 2027.**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Le conseiller commercial vend des produits, des prestations de services ou des solutions d'une entreprise.
Il prospecte des entreprises et des particuliers, selon le plan défini, via des outils de communication numériques ou en face à face afin de développer son portefeuille client et le chiffre d'affaires de l'entreprise.

### Prérequis :

Justifier de l'un des niveaux suivants (l'un ou l'autre suffit) :

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4, ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans le secteur marchand
- Aisance relationnelle et goût pour le contact client
- Maîtrise des fonctions courantes d'un traitement de texte et des outils numériques de communication.

L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test de positionnement.

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 8 333 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 8 333 € HT, soit 9 999,60 € TTC.
Hors alternance : Tarif 8 333 € HT, soit 9 999,60 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. PROSPECTER UN SECTEUR DE VENTE
2. ACCOMPAGNER LE CLIENT ET LUI PROPOSER DES PRODUITS ET DES SERVICES
3. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL CONSEILLER COMMERCIAL (NIVEAU 4)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée. Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.
Les relevés sont conservés dans le kDrive – rubrique Qualiopi et joints au dossier de l'apprenant.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Certification :**
Obtention du Titre professionnel Conseiller commercial (niveau 4), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 5 juillet 2023, enregistré au RNCP sous le n° 37717 jusqu'au 31 juillet 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.
**Lieu d'examen :**
FPA-HSE France est agréée par la DREETS Grand Est pour organiser les sessions d'examen de ce titre (décision n° 67/26/401 du 25 septembre, dossier n° 401), jusqu'au 30 juillet 2028. Lieu des sessions d'examen : FPA-HSE France, Immeuble Technosud, 76 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg. L'examen se déroule en présentiel sur ce site ; le déplacement est à prévoir par le candidat. Les sessions sont déclarées à l'administration au moins trois mois avant leur tenue : les dates d'examen sont arrêtées et communiquées dès l'entrée en formation.
**Modalité d'obtention :**
Mise en situation professionnelle : durée 1h45 ; entretien technique : durée 00h55 ; Questionnement à partir de production 1h10 ; Entretien final : 00h10 ; Durée totale de l'épreuve pour le candidat 4h00
**Détails sur la certification :**
L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel du Ministère du Travail de niveau 4 (bac technique) de conseiller commercial. Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :
CCP / Bloc de compétences - Prospecter un secteur de vente
CCP / Bloc de compétences - Accompagner le client et lui proposer des produits et des services
A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre
**Correspondances avec d'autres certifications**
Les deux blocs de compétences de ce titre sont reconnus en correspondance partielle avec ceux de la version précédente du titre professionnel Conseiller commercial (RNCP31005) : le CCP « Prospecter un secteur de vente » avec le bloc RNCP31005BC01 du même intitulé, et le CCP « Accompagner le client et lui proposer des produits et des services » avec le bloc RNCP31005BC02 « Vendre en face à face des produits et des services référencés aux entreprises et aux particuliers ». Un candidat ayant validé l'un de ces blocs au titre de la version précédente peut le faire valoir auprès du centre organisateur et ne se présenter qu'au bloc restant, dans la limite de la durée de validité du titre. La fiche RNCP37717 ne mentionne aucune autre équivalence ni passerelle. Mention relevée le 11 septembre 2026.
**Type d'emplois accessibles :**
Conseiller commercial, Attaché commercial, Commercial, Prospecteur commercial, Délégué commercial

# CONTENU DE LA FORMATION :

### Prospecter un secteur de vente

- **Assurer une veille professionnelle et commerciale**
- **Mettre en œuvre un plan d'actions commerciales et organiser son activité**
- **Mettre en œuvre la démarche de prospection**
- **Analyser ses performances commerciales et en rendre compte**

### Accompagner le client et lui proposer des produits et des services

- **Représenter l'entreprise et contribuer à la valorisation de son image**
- **Conseiller le client en conduisant l'entretien de vente**
- **Assurer le suivi de ses ventes**
- **Fidéliser en consolidant l'expérience client**

### En complément du programme de formation

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Spécialiste du commerce en force de vente et des relations clients depuis plus de 5 ans et formatrice depuis 3 ans : SABATIER Margaux ☎ 06.12.51.39.27.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Période de référence : sessions 2025. Effectif : 7 apprenants inscrits, dont 3 ruptures de contrat et 4 présentations à la certification prévues en novembre 2026. Les taux de réussite seront publiés à compter de fin 2026, les taux d'insertion à compter de 2027.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 26/03/2025
Dernière mise à jour le 30/09/2026
Version du programme : 7
RNCP37717 - 46T31202

# TP NÉGOCIATEUR TECHNICO-COMMERCIAL

## NIVEAU 5



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)
**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS
**FORMATION :** MIXTE
**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT:**
4470 € HT
5364€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE
**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Période de référence : aucune session ouverte à ce jour. Aucun apprenant inscrit sur les sessions 2025 et 2026. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Dans le respect de la politique commerciale de l'entreprise et des objectifs fixés par la hiérarchie, le négociateur technico-commercial élabore une stratégie de prospection. Il organise et met en œuvre un plan d'actions commerciales et en évalue les résultats. Il conçoit des propositions techniques et commerciales personnalisées et les négocie avec les interlocuteurs de l'entreprise prospect ou cliente. Il assure leur suivi afin d'optimiser la satisfaction de l'entreprise cliente et de la fidéliser.

### Prérequis :

Justifier de l'un des niveaux suivants (l'un ou l'autre suffit) :

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4, ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente dans le secteur commercial

L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test de positionnement.

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 4 470 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 4 470 € HT, soit 5 364 € TTC.
Hors alternance : Tarif 4 470 € HT, soit 5 364 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE PROSPECTION ET LA METTRE EN ŒUVRE
2. NÉGOCIER UNE SOLUTION TECHNIQUE ET COMMERCIALE ET CONSOLIDER L'EXPÉRIENCE CLIENT
3. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL NÉGOCIATEUR TECHNICO-COMMERCIAL (NIVEAU 5)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée. Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.
Les relevés sont conservés dans le kDrive – rubrique Qualiopi et joints au dossier de l'apprenant.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Résultats attendus à l'issue de la formation :**
Obtention du Titre professionnel Négociateur technico-commercial (niveau 5), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 30 Avril 2024, enregistré au RNCP sous le n° 39063 jusqu'au 10 Juin 2029. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

**Lieu d'examen :**
FPA-HSE France est agréée par la DREETS Grand Est pour organiser les sessions d'examen de ce titre (décision n° 67/26/402 du 25 septembre 2026, dossier n° 402), jusqu'au 9 juin 2029. Lieu des sessions d'examen : FPA-HSE France, Immeuble Technosud, 76 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg. L'examen se déroule en présentiel sur ce site ; le déplacement est à prévoir par le candidat. Les sessions sont déclarées à l'administration au moins trois mois avant leur tenue : les dates d'examen sont arrêtées et communiquées dès l'entrée en formation.

**Modalité d'obtention :**
Mise en situation professionnelle : durée 6h30 ; Entretien technique : durée 00h50 ; questionnement à partir de production : 1h00 ; Entretien final : 00h10 ; Durée totale de l'épreuve pour le candidat 8h30

**Détails sur la certification :**
Le titre est composé de 2 blocs de compétences (CCP), qui peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante. Un candidat ayant obtenu un premier CCP peut se présenter au second pour obtenir le titre complet, dans la limite de la durée de validité du titre.

**Correspondances avec d'autres certifications**
Les deux blocs de compétences de ce titre sont reconnus en correspondance partielle avec ceux de la version précédente du titre professionnel Négociateur technico-commercial (RNCP34079) : le CCP « Élaborer une stratégie de prospection et la mettre en œuvre » avec le bloc RNCP34079BC01 « Élaborer une stratégie commerciale omnicanale pour un secteur géographique défini », et le CCP « Négocier une solution technique et commerciale et consolider l'expérience client » avec le bloc RNCP34079BC02 « Prospecter et négocier une proposition commerciale ». Un candidat ayant validé l'un de ces blocs au titre de la version précédente peut le faire valoir auprès du centre organisateur et ne se présenter qu'au bloc restant, dans la limite de la durée de validité du titre. La fiche RNCP39063 ne mentionne aucune autre équivalence ni passerelle. Mention relevée le 11 septembre 2026.

**Type d'emplois accessibles :**
Technico-commercial, Chargé d'affaires, Responsable grands comptes, Responsable d'affaires, Chargé clientèle B2B, Chargé de développement commercial, Commercial B2B, Business developer, Sales account executive, Key account manager

# CONTENU DE LA FORMATION :

### Élaborer une stratégie de prospection et la mettre en œuvre

- **Assurer une veille commerciale**
- **Concevoir et organiser un plan d'actions commerciales**
- **Prospecter un secteur défini**
- **Analyser ses performances, élaborer et mettre en œuvre des actions correctives**

### Négocier une solution technique et commerciale et consolider l'expérience client

- **Représenter l'entreprise et valoriser son image**
- **Concevoir une proposition technique et commerciale**
- **Négocier une solution technique et commerciale**
- **Réaliser le bilan, ajuster son activité commerciale et rendre compte**
- **Optimiser la gestion de la relation client**

### En complément du programme de formation

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Spécialiste du commerce en force de vente et des relations clients depuis plus de 5 ans et formatrice depuis 3 ans : SABATIER Margaux ☎ 06.12.51.39.27.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Période de référence : aucune session ouverte à ce jour. Aucun apprenant inscrit sur les sessions 2025 et 2026. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 26/03/2025
Dernière mise à jour le 23/10/2026
Version du programme : 7

RNCP39063 - 36T31203

# TP RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT MARCHAND

## NIVEAU 6



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)
**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS
**FORMATION :** MIXTE
**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT:**
8302 € HT
9962.40€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE
**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Période de référence : sessions 2026. Effectif : 2 apprenants inscrits. Présentation à la certification prévue en janvier 2027. Les indicateurs seront publiés à compter de 2027.**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Dans le respect des réglementations en vigueur et de la stratégie commerciale de l'enseigne, le responsable d'établissement marchand pilote l'activité de l'établissement marchand afin de contribuer à la satisfaction et à la fidélisation du client et d'optimiser la rentabilité de l'établissement marchand.

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Prérequis :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (BTS ou équivalent)

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 8 302 €, net de taxe. Une participation obligatoire de 750 € est due par l'employeur, conformément au décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 applicable aux titres de niveau 6 ; elle est facturée à l'issue de la période probatoire de 45 jours de formation pratique en entreprise et déduite du versement de l'OPCO.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 8 302 € HT, soit 9 962,40 € TTC.
Hors alternance : Tarif 8 302 € HT, soit 9 962,40 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. COORDONNER ET AMÉLIORER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DE L'ÉTABLISSEMENT MARCHAND
2. CONTRIBUER AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ENSEIGNE ET OPTIMISER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT MARCHAND
3. MANAGER LES SALARIÉS DE L'ÉTABLISSEMENT MARCHAND
4. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT MARCHAND (NIVEAU 6)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée. Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.
Les relevés sont conservés dans le kDrive – rubrique Qualiopi et joints au dossier de l'apprenant.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Résultats attendus à l'issue de la formation :**
Obtention du Titre professionnel Responsable d'établissement marchand (niveau 6), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 30 janvier 2024, enregistré au RNCP sous le n° 38666 jusqu'au 3 mars 2029. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

**Lieu d'examen :**
FPA-HSE France est agréée par la DREETS Grand Est pour organiser les sessions d'examen de ce titre (décision n° 67/26/403 du 25 septembre 2026, dossier n° 403), jusqu'au 02 mars 2029. Lieu des sessions d'examen : FPA-HSE France, Immeuble Technosud, 76 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg. L'examen se déroule en présentiel sur ce site ; le déplacement est à prévoir par le candidat. Les sessions sont déclarées à l'administration au moins trois mois avant leur tenue : les dates d'examen sont arrêtées et communiquées dès l'entrée en formation.

**Modalité d'obtention :**
Mise en situation professionnelle : durée 4h00 ; Entretien technique : durée 1h00 ; Questionnement à partir de production(s) : 1h40 ; Entretien final : 00h15 ; Durée totale de l'épreuve pour le candidat 6h55.

**Détails sur la certification :**
L'ensemble des modules (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 6 de responsable d'établissement marchand. Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :
CCP/bloc de compétences - Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand
CCP/bloc de compétences - Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand
CCP/bloc de compétences - Manager les salariés de l'établissement marchand
A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

**Correspondances avec d'autres certifications**
La fiche RNCP38666 ne mentionne aucune correspondance avec une autre certification. Mention relevée sur la fiche RNCP38666 le 11 septembre 2026.

**Type d'emplois accessibles :**
Gérant de magasin, Gestionnaire de centre de profit, Directeur de magasin, Directeur de supermarché, Directeur de grande surface, Directeur de drive, Directeur de supermarché de proximité, Responsable de surface de vente, Responsable de supermarché, Responsable / animateur, Responsable de magasin, Responsable de boutique, Responsable de succursale, Responsable de point de vente, Responsable de département, Responsable e-commerce

# CONTENU DE LA FORMATION :

### Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand

- **Gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand**
- **Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand**
- **Bâtir et développer l'expérience client**

### Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand

- **Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne**
- **Etablir et présenter les prévisionnels de l'établissement marchand**
- **Analyser les performances de l'établissement marchand et définir les actions correctives**

### Manager les salariés de l'établissement marchand

- **Piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés de l'établissement marchand**
- **Optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés de l'établissement marchand**
- **Manager l'activité quotidienne de l'établissement marchand et favoriser la cohésion des équipes**
- **Mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement marchand**

### En complément du programme de formation

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2, CCP3)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Spécialiste du commerce en force de vente et des relations clients depuis plus de 5 ans et formatrice depuis 3 ans : SABATIER Margaux ☎ 06.12.51.39.27.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Période de référence : sessions 2026. Effectif : 2 apprenants inscrits. Présentation à la certification prévue en janvier 2027. Les indicateurs seront publiés à compter de 2027.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 26/03/2025
Dernière mise à jour le 30/09/2026
Version du programme : 7



2026

# TECHNIQUE

FPA HSE

# TP MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE

## NIVEAU 3



**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS
**FORMATION :** MIXTE
**PARCOURS :** CERTIFIANT
**PRIX SELON FINANCEMENT:** CONTRAT PRO : 4 166,75 € HT (5 000,10 € TTC) APPRENTISSAGE : 7 145 € NET

**DURÉE :** 455 HEURES DONT 37 JOURS EN PRÉSENTIEL
**DÉLAI D'ACCÈS :** ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE
**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Période de référence : cohorte 2025, 6 apprenants inscrits. Session de certification reportée en janvier 2027 à la suite de l'annulation de la session de septembre 2026. Taux de réussite publiés à compter de mars 2027, taux d'insertion à compter de juin 2027.*

# PROGRAMME DE LA FORMATION

- Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
- Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables
- Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles

### Prérequis :

CAP, bac pro ou formation du secteur automobile ou maintenance / Stage, emploi ou alternance en mécanique. Lecture d'une documentation technique, maniement de l'outillage courant, notions d'électricité de base.

- Savoir lire, écrire et compter.

L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test technique de positionnement.

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Apprentis ayant déjà des bases en mécanique ou en maintenance (CAP ou bac pro du secteur, expérience en atelier, formation technique antérieure)
- Demandeur d'emploi
- Toute personne en situation de handicap

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 7 145 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 4 166,75 € HT, soit 5 000,10 € TTC.
Hors alternance : Tarif 4 166,75 € HT, soit 5 000,10 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français, en bureautique et en technique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

# OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. EFFECTUER L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE, REMPLACER LES PNEUS ET LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DE FREINAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
2. REMPLACER LES ÉLÉMENTS DE LIAISON AU SOL, DE DIRECTION, DE TRANSMISSION, DE SIGNALISATION ET DE VISIBILITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET POSER DES ACCESSOIRES CONNECTABLES
3. REMPLACER LA DISTRIBUTION ET LA MOTORISATION THERMIQUE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
4. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE (NIVEAU 3)

# RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 455 heures en centre, dont 259 h en présentiel (37 lundis) et 196 h à distance. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en présentiel chez FPA-HSE, le lundi, hors vacances scolaires (zone B) et jours fériés, complétée par de la formation à distance. Le distanciel couvre les apports théoriques, la pratique sur plateau technique a lieu lors des journées en présentiel et l'entreprise apporte le geste professionnel.

Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites. Les enseignements pratiques se déroulent sur notre plateau technique du 98 rue de la Plaine des Bouchers à Strasbourg, accès de plain-pied, équipé du matériel réglementaire : pont élévateur, démonte-pneus, équilibreuse, appareil de contrôle et de réglage de la géométrie des trains roulants, station de climatisation compatible R134a, R1234yf et R744, outil de diagnostic multimarque, outillage de calage de distribution, presse et extracteurs, poste de soudure, matériel de contrôle et de réparation des circuits électriques, servantes avec outillage, bacs de récupération des fluides, documentation technique par poste de travail et équipements de protection individuelle. Le plateau est organisé sur le modèle du plateau technique de référence du titre, défini par le référentiel d'évaluation TP-00232 et consultable sur la fiche RNCP38101 : francecompetences.fr/recherche/rncp/38101. L'inventaire détaillé des équipements est disponible sur demande. Classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Certification :**
Titre professionnel de Mécanicien de maintenance automobile (niveau 3), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 28 septembre 2023, enregistré au RNCP sous le n° 38101 jusqu'au 18 octobre 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.
**Lieu d'examen :**
Les sessions sont organisées par le centre d'examen AFPA de Strasbourg, 2 rue des Corps-de-Garde, 67482 Strasbourg, 03 88 31 80 02. Le centre est situé à environ 2 km de nos sites strasbourgeois et à 130 km d'Allarmont, soit 1 h 45 de route. Accès en tramway : ligne C, arrêt Kibitzenau, ou lignes A, D et E, arrêt Polygone à 150 m. L'examen se déroule en présentiel ; le déplacement est à prévoir par le candidat. FPA-HSE France accompagne le candidat dans la constitution de son dossier professionnel et son inscription à la session.
**Modalité d'obtention :**
1ère partie, mise en situation professionnelle : durée 06 h 00 min, 2ème partie, entretien final : durée 00 h 20 min.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 06 h 20 min
**Détails sur la certification :**
Les 3 blocs de compétences peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante. Les titulaires des certificats de compétences professionnelles obtenus au titre de l'arrêté antérieur sont réputés avoir obtenu les certificats correspondants du titre actuel.
**Type d'emplois accessibles :**
Opérateur de service rapide, mécanicien de maintenance automobile, après une expérience significative : opérateur spécialiste de service rapide, mécanicien automobile

# CONTENU DE LA FORMATION :

**Accueil et prévention - 14h**

- **Positionnement**
- **Règles de sécurité en atelier**
- **Gestes et postures**

**Entretien, pneus, freinage - 126h**

- **Entretien périodique**
- **Pneumatiques**
- **Freinage**
- **Climatisation**

**Liaison au sol, direction, transmission, signalisation - 140h**

- **Remplacement et réglage des trains roulants, de la direction et de la transmission ;**
- **Signalisation, visibilité, accessoires connectables**

**Distribution et motorisation thermique - 140h**

- **Remplacement du moteur, de ses périphériques et de la distribution ;**
- **Climatisation**

**Préparation à la certification - 35h**

- **Dossier professionnel,**
- **Mises en situation blanches,**
- **Évaluations en cours de formation (ECF)**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ**

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (famille 2, catégorie V), conformément au règlement CE 307/2008. Pour les interventions sur véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 volts ou 180 Ah, une habilitation conforme à la norme NF C 18-550 est requise. Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire catégorie B pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2, CCP3)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Mécanicien automobile depuis plus de 40 ans et titulaire de Brevet des Compagnons Mécanicien Automobile, LAAS Maurice ☎ 03.88.84.13.58.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Période de référence : cohorte 2025, 6 apprenants inscrits. Session de certification reportée en janvier 2027 à la suite de l'annulation de la session de septembre 2026. Taux de réussite publiés à compter de mars 2027, taux d'insertion à compter de juin 2027.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 13/11/2022
Dernière mise à jour le 13/11/2026
Version du programme : 9
RNCP38101 - 56T25203

# TP MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE

## NIVEAU 3



**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS

**FORMATION :** MIXTE

**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT:** CONTRAT PRO : 8 330 € HT (9 996 € TTC) APPRENTISSAGE : 14 290 € NET

**DURÉE :** 910 HEURES SUR 2 ANS, DONT 74 JOURS EN PRÉSENTIEL

**DÉLAI D'ACCÈS :** ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE

**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Première session ouverte le 9 novembre 2026 (2 apprenants inscrits). Les indicateurs seront publiés à l'issue de la première session, en novembre 2028.*

# PROGRAMME DE LA FORMATION

- Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
- Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables
- Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles

### Prérequis :

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé : le titre professionnel de Mécanicien de maintenance automobile est accessible à toute personne motivée par les métiers de l'automobile.

- Savoir lire, écrire et compter.

L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test de positionnement.

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap
- Apprentis sans base technique en mécanique (bac général, technologique ou tertiaire, reconversion, aucune expérience en atelier)

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 14 290 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 8 330 € HT, soit 9 996 € TTC.
Hors alternance : Tarif 8 330 € HT, soit 9 996 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

# OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. EFFECTUER L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE, REMPLACER LES PNEUS ET LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DE FREINAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
2. REMPLACER LES ÉLÉMENTS DE LIAISON AU SOL, DE DIRECTION, DE TRANSMISSION, DE SIGNALISATION ET DE VISIBILITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET POSER DES ACCESSOIRES CONNECTABLES
3. REMPLACER LA DISTRIBUTION ET LA MOTORISATION THERMIQUE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
4. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE (NIVEAU 3)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 518 h en présentiel (74 lundis) et 392 h en distanciel, sur un total de 910 heures en centre, réparties sur 2 ans. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en présentiel chez FPA-HSE, le lundi, hors vacances scolaires (zone B) et jours fériés, complétée par de la formation à distance. Le distanciel couvre les apports théoriques, la pratique sur plateau technique a lieu lors des journées en présentiel et l'entreprise apporte le geste professionnel.

Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites. Les enseignements pratiques se déroulent sur notre plateau technique du 98 rue de la Plaine des Bouchers à Strasbourg, accès de plain-pied, équipé du matériel réglementaire : pont élévateur, démonte-pneus, équilibreuse, appareil de contrôle et de réglage de la géométrie des trains roulants, station de climatisation compatible R134a, R1234yf et R744, outil de diagnostic multimarque, outillage de calage de distribution, presse et extracteurs, poste de soudure, matériel de contrôle et de réparation des circuits électriques, servantes avec outillage, bacs de récupération des fluides, documentation technique par poste de travail et équipements de protection individuelle. Le plateau est organisé sur le modèle du plateau technique de référence du titre, défini par le référentiel d'évaluation TP-00232 et consultable sur la fiche RNCP38101 : francecompetences.fr/recherche/rncp/38101. L'inventaire détaillé des équipements est disponible sur demande. Classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Certification :**

Titre professionnel de Mécanicien de maintenance automobile (niveau 3), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 28 septembre 2023, enregistré au RNCP sous le n° 38101 jusqu'au 18 octobre 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

**Lieu d'examen :**

Les sessions sont organisées par le centre d'examen AFPA de Strasbourg, 2 rue des Corps-de-Garde, 67482 Strasbourg, 03 88 31 80 02. Le centre est situé à environ 2 km de nos sites strasbourgeois et à 130 km d'Allarmont, soit 1 h 45 de route. Accès en tramway : ligne C, arrêt Kibitzenau, ou lignes A, D et E, arrêt Polygone à 150 m. L'examen se déroule en présentiel ; le déplacement est à prévoir par le candidat. FPA-HSE France accompagne le candidat dans la constitution de son dossier professionnel et son inscription à la session.

**Modalité d'obtention :**

1ère partie, mise en situation professionnelle : durée 06 h 00 min, 2ème partie, entretien final : durée 00 h 20 min.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 06 h 20 min

**Détails sur la certification :**

Les 3 blocs de compétences peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante. Les titulaires des certificats de compétences professionnelles obtenus au titre de l'arrêté antérieur sont réputés avoir obtenu les certificats correspondants du titre actuel.

**Type d'emplois accessibles :**

Opérateur de service rapide, mécanicien de maintenance automobile, après une expérience significative : opérateur spécialiste de service rapide, mécanicien automobile

# CONTENU DE LA FORMATION - 1ÈRE ANNÉE

**Accueil et prévention - 21h**

- **Positionnement,**
- **Sécurité en atelier,**
- **Gestes et postures**

**Fondamentaux techniques - 84h**

- **Technologie automobile,**
- **Lecture de documentation technique,**
- **Mathématiques et physique appliquées,**
- **Électricité de base**

**Méthodes d'atelier - 28h**

- **Outillage,**
- **Métrologie,**
- **Organisation du poste,**
- **Ordre de réparation**

**Entretien, pneus, freinage - 154h**

- **Entretien périodique,**
- **Pneumatiques,**
- **Freinage,**
- **Climatisation, avec pratique renforcée**

**Liaison au sol, direction, transmission, signalisation - 154h**

- **Trains roulants,**
- **Direction,**
- **Transmission,**
- **Signalisation,**
- **Visibilité,**
- **Accessoires connectables, avec pratique renforcée**

**ECF année 1 - 14h**

- **Évaluation des BC01 et BC02**

# CONTENU DE LA FORMATION - 2ÈME ANNÉE

**Distribution et motorisation thermique - 189h**

- **Remplacement du moteur, de ses périphériques et de la distribution**
- **Climatisation, avec pratique renforcée**

**Initiation au diagnostic et véhicules électrifiés - 77h**

- **Outil de diagnostic,**
- **Lecture des codes défaut,**
- **Sensibilisation hybride et électrique,**
- **Préparation à l'habilitation électrique**

**Préparation à la certification - 56h**

- **Dossier professionnel,**
- **Mises en situation blanches**

**Mises en situation transverses - 84h**

- **Interventions complètes mêlant les 3 blocs, sur véhicules réels, de l'ordre de réparation à la restitution**

**Relation client - 35h**

- **Communication atelier,**
- **Restitution du véhicule,**
- **Explication des travaux**

**ECF année 2 - 14h**

- **Évaluation du BC03**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ**

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (famille 2, catégorie V), conformément au règlement CE 307/2008. Pour les interventions sur véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 volts ou 180 Ah, une habilitation conforme à la norme NF C 18-550 est requise. Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire catégorie B pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2, CCP3)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Mécanicien automobile depuis plus de 40 ans et titulaire de Brevet des Compagnons Mécanicien Automobile, LAAS Maurice ☎ 03.88.84.13.58.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Première session ouverte le 9 novembre 2026 (2 apprenants inscrits). Les indicateurs seront publiés à l'issue de la première session, en novembre 2028.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

# TP MECANICIEN AUTOMOBILE

## NIVEAU 3



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)
**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS
**FORMATION :** MIXTE
**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT:**
7145€ HT
8574€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE
**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Le mécanicien automobile assure l'ensemble des opérations de maintenance courante en suivant les préconisations du constructeur.

### Prérequis :

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé : le titre professionnel de Mécanicien automobile est accessible à toute personne motivée par les métiers de l'automobile.

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 7 145 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 7 145 € HT, soit 8 574 € TTC.
Hors alternance : Tarif 7 145 € HT, soit 8 574 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. EFFECTUER L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE, REMPLACER LES PNEUS ET LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DE FREINAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
2. RÉPARER LES SYSTÈMES DE LIAISON AU SOL, DE DIRECTION ET DE TRANSMISSION DES VÉHICULES AUTOMOBILES
3. RÉPARER LE MOTEUR THERMIQUE DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET SES SYSTÈMES PÉRIPHÉRIQUES
4. RÉPARER LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET POSER DES ACCESSOIRES
5. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE MÉCANICIEN AUTOMOBILE (NIVEAU 3)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise. Le distanciel couvre les apports théoriques, l'entreprise le geste professionnel.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites. Les enseignements pratiques se déroulent sur notre plateau technique du 98 rue de la Plaine des Bouchers à Strasbourg, accès de plain-pied, équipé du matériel réglementaire : pont élévateur, démonte-pneus, équilibreuse, appareil de contrôle et de réglage de la géométrie des trains roulants, station de climatisation compatible R134a, R1234yf et R744, outil de diagnostic multimarque permettant la lecture des systèmes à gestion électronique et des systèmes d'aide à la conduite, matériel de contrôle et de réparation des faisceaux électriques, outillage de calage de distribution, presse et extracteurs, poste de soudure, servantes avec outillage, bacs de récupération des fluides, documentation technique par poste de travail et équipements de protection individuelle.

Le plateau est organisé sur le modèle du plateau technique de référence du titre, consultable sur la fiche RNCP38102 : francecompetences.fr/recherche/rncp/38102. L'inventaire détaillé des équipements est disponible sur demande. Classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.

## CONTENU DE LA FORMATION :

**Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles**

- **Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles.**
- **Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles.**
- **Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.**

**Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles**

- **Réparer et régler les systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles.**
- **Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles.**
- **Réparer les organes de transmission des véhicules automobiles.**

**Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques**

- **Réparer les systèmes périphériques du moteur thermique des véhicules automobiles.**
- **Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.**
- **Réparer le moteur thermique et la distribution des véhicules automobiles.**

**Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires**

- **Effectuer la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires des véhicules automobiles.**
- **Réparer les systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et les systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles.**
- **Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.**
- **Réparer les systèmes de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air des véhicules automobiles.**

**En complément du programme de formation**

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Résultats attendus à l'issue de la formation :**
Obtention du Titre Professionnel de Mécanicien Automobile (niveau 3), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 28 septembre 2023, enregistré au RNCP sous le n° 38102 jusqu'au 18 octobre 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

**Lieu d'examen :**
Les sessions sont organisées par le centre d'examen AFPA de Strasbourg, 2 rue des Corps-de-Garde, 67482 Strasbourg, 03 88 31 80 02. Le centre est situé à environ 2 km de nos sites strasbourgeois et à 130 km d'Allarmont, soit 1 h 45 de route. Accès en tramway : ligne C, arrêt Kibitzenau, ou lignes A, D et E, arrêt Polygone à 150 m. L'examen se déroule en présentiel ; le déplacement est à prévoir par le candidat. FPA-HSE France accompagne le candidat dans la constitution de son dossier professionnel et son inscription à la session.

**Modalité d'obtention :**
1h entretien périodique ou pré contrôle technique sur un véhicule automobile ; 1h remplacement ou réparation d'un pneumatique et remplacement d'un élément du système de freinage ; 0h30 Connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation ; 1h15 contrôle de la géométrie des trains roulants d'un véhicule, puis remplacement d'un organe de transmission (type soufflet, noix de cardan, ...) et réalisation d'une réparation d'un assemblage endommagé ; 1h remplacement de périphérique moteur (type bougie, injecteur, ...) et remplacement d'un composant de la distribution (type courroie, galet, ...) sur un moteur thermique essence ou diesel ; 1h réaliser la pose d'un accessoire sur un véhicule automobile prééquipé, réparer un système de visibilité, de signalisation, d'information ou de conditionnement d'air ; 1h15 réaliser une réparation sur les systèmes d'ouvrants, de retenue et de protection des occupants, ou les systèmes avancés d'aide à la conduite, avec utilisation de l'outil de diagnostic, réparer un faisceau électrique. Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux. Entretien final : 00 h 20 min Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07 h 20 min
Les 4 blocs de compétences peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante. Un candidat ayant obtenu un premier CCP peut se présenter aux suivants pour obtenir le titre complet, dans la limite de la durée de validité du titre.
Correspondances avec d'autres certifications — Les titulaires des certificats de compétences professionnelles du titre professionnel de mécanicien automobile révisé par l'arrêté du 4 octobre 2016 peuvent en demander la délivrance par correspondance auprès du représentant territorial du ministère chargé de l'emploi. Mention relevée le 11 septembre 2026.

**Type d'emplois accessibles :**
Mécanicien de maintenance automobile, Mécanicien automobile, Electricien automobile.

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ**

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (famille 2, catégorie V), conformément au règlement CE 307/2008. Pour les interventions sur véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 volts ou 180 Ah, une habilitation conforme à la norme NF C 18-550 est requise. Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire catégorie B pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation, Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2, CCP3, CCP4), Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois, Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel. Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Mécanicien automobile depuis plus de 40 ans et titulaire de Brevet des Compagnons Mécanicien Automobile, LAAS Maurice ☎ 03.88.84.13.58.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 16/07/2026
Dernière mise à jour le 31/08/2026
Version du programme : 3
RNCP38102 - 56T25207

# TP - TECHNICIEN ÉLECTROMÉCANICIEN AUTOMOBILE

## NIVEAU 4



**DURÉE :** 910 HEURES (130J) - EN 2 ANS

**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS

**FORMATION :** MIXTE

**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT :**
11 400€ HT
13 680 € TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE

**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Le technicien électromécanicien automobile assure le diagnostic, la maintenance courante, le montage et la mise en service d'accessoires et la maintenance préventive et corrective des systèmes mécaniques, électriques, électroniques et informatiques des véhicules de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3,5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations thermiques, électriques et hybrides.

### Prérequis :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 du secteur (CAP Maintenance des véhicules) ou avoir validé une seconde professionnelle du même champ. Savoir lire, écrire et compter.
Ces prérequis sont fixés par l'organisme au regard de la durée du parcours (910 heures), qui suppose des bases en maintenance des véhicules. Un candidat justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur peut être admis après vérification de ses acquis lors du test de positionnement.

### Pour qui :

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus en contrat d'apprentissage
- Salariés en contrat de professionnalisation
- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Toute personne en situation de handicap
- Candidat en validation des acquis de l'expérience (VAE) : accompagnement à la constitution du dossier, nous consulter.

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Financements :

Contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise selon le niveau de prise en charge fixé par la branche, soit 5 700 € net de taxe par année de contrat (11 400 € pour un contrat de 2 ans), calculé au prorata de la durée du contrat. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA.
Contrat de professionnalisation : tarif 11 400 € HT, soit 13 680 € TTC
Hors alternance : Tarif 11 400 € HT, soit 13 680 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique ainsi qu'un test de connaissances techniques en maintenance automobile sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot

**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

# OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. EFFECTUER L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE, REMPLACER LES PNEUS ET LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DE FREINAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
2. EFFECTUER LE DIAGNOSTIC ET LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE LIAISON AU SOL, DE DIRECTION ET DE TRANSMISSION DES VÉHICULES AUTOMOBILES
3. EFFECTUER LE DIAGNOSTIC DE LA MOTORISATION THERMIQUE DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LA MAINTENANCE DE SES ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES
4. EFFECTUER LE DIAGNOSTIC ET LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DE TRACTION, DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES, POSER DES ACCESSOIRES
5. MODULE TRANSVERSAL : PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN ÉLECTROMÉCANICIEN AUTOMOBILE (NIVEAU 4)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 196 heures en présentiel et 714 heures en distanciel synchrone, sur un total de 910 heures en centre, réparties sur 2 ans. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise. Le distanciel couvre les apports théoriques, l'entreprise le geste professionnel.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites et de l'équipement réglementaire :
Plateau technique de mécanique automobile, situé au 98 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg, utilisé pour les mises en situation et les évaluations pratiques tout au long du parcours ; équipé du matériel réglementaire :

- ponts élévateurs, outils de diagnostic multimarques, station de récupération et de recharge de climatisation (R134a, R1234yf et R744), démonte-pneus et équilibreuse, banc de géométrie, outillage de mécanique générale. Véhicules d'application thermiques, hybrides et électriques.
- Équipements de sécurité pour les véhicules électriques : EPI isolants, outillage isolé, matériel de consignation et de balisage

Classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée. Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.
Les relevés sont conservés dans le kDrive – rubrique Qualiopi et joints au dossier de l'apprenant.

# CONTENU DE LA FORMATION :

### Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

- **Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles.**
- **Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles.**
- **Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.**

### Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles.**
- **Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles.**

### Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques

- **Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles.**
- **Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles.**

### Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

- **Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles.**
- **Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides.**

### En complément du programme de formation

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 910 heures**

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Résultats attendus à l'issue de la formation :**
Obtention du Titre professionnel Technicien électromécanicien automobile (niveau 4), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 28 septembre 2023, enregistré au RNCP sous le n° 38295 jusqu'au 2 novembre 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

**Lieu d'examen :**
Les sessions sont organisées par le centre d'examen AFPA de Strasbourg, 2 rue des Corps-de-Garde, 67482 Strasbourg, 03 88 31 80 02. Le centre est situé à environ 2 km de nos sites strasbourgeois et à 130 km d'Allarmont, soit 1 h 45 de route. Accès en tramway : ligne C, arrêt Kibitzenau, ou lignes A, D et E, arrêt Polygone à 150 m. L'examen se déroule en présentiel ; le déplacement est à prévoir par le candidat. FPA-HSE France accompagne le candidat dans la constitution de son dossier professionnel et son inscription à la session.

**Modalité d'obtention :**
Mise en situation professionnelle : 06 h 00 min
Le titre peut également être obtenu par capitalisation des certificats de compétences professionnelles (CCP), conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015.
La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :

- A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise plusieurs opérations à la suite (l'ordre des opérations n'a pas d'importance) : 1 h 00 un entretien périodique ou pré contrôle technique sur un véhicule automobile,
- 1 h 00 un remplacement ou réparation d'un pneumatique et remplacement d'un élément du système de freinage,
- 0 h 30 connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation,
- 1 h 00 un diagnostic des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles, puis réalisation d'une réparation d'un assemblage endommagé,
- 1 h 00 un diagnostic d'un périphérique moteur et du moteur thermique essence ou diesel d'un véhicule, avec les conclusions sur les opérations à mener pour remettre en conformité le véhicule,
- 1 h 00 un diagnostic d'un réseau de communication, d'un système de signalisation et d'information, d'équipement de visibilité ou de conditionnement d'air. À la suite de ce diagnostic, le candidat remet en conformité le système,
- 0 h 30 réaliser la pose d'un accessoire sur un véhicule automobile prééquipé.

Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux.

- Questionnaire professionnel : 01 h 00 min, un questionnaire professionnel, sur les compétences listées, complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat sur les normes, les éléments de réglementation, de sécurité et les méthodologies d'intervention spécifiques indispensables à l'exercice de l'emploi.
- Entretien final : 00 h 20 min Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
- Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07 h 20 min

Candidat présentant un seul bloc CCP : BC01 2 h 30, BC02 3 h 30 (dont 1 h 30 diagnostic transmission), BC03 3 h 30, BC04 3 h 30 (dont 1 h 00 ouvrants, retenue ou aide à la conduite)

**Type d'emplois accessibles :**
Mécanicien de maintenance automobile, mécanicien automobile, électricien automobile, électromécanicien automobile. Après une expérience significative : technicien confirmé en mécanique automobile, conseiller ou référent technique.

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ**
La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (famille 2, catégorie V), conformément au règlement CE 307/2008 ou d'un document permettant sa délivrance sans évaluation complémentaire. Pour les interventions sur véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 volts ou 180 Ah (véhicules hybrides et électriques), une habilitation conforme à la norme NF C 18-550 est requise. Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire catégorie B pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.
Le parcours prépare l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes et l'habilitation électrique NF C 18-550 requises pour l'exercice du métier.

**ÉVALUATION DES ACQUIS**
En cours de formation :

- QCM, exercices d'application, mises en situation sur plateau technique.
- Évaluations passées en cours de formation (ECF) à la fin de chaque bloc (CCP 1 à 4, codes RNCP38295BC01 à BC04), versées au dossier du candidat.
- Mise en situation professionnelle blanche et préparation à l'entretien final avant la session.
- Certification finale : session d'examen du titre professionnel devant un jury de professionnels habilité par la DDETS. Le jury se prononce au vu de la mise en situation professionnelle, du questionnaire professionnel, de l'entretien final, du dossier professionnel et des résultats des évaluations passées en cours de formation.

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**
Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**
Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise. Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu. L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Mécanicien automobile depuis plus de 40 ans, titulaire de Brevet des Compagnons Mécanicien Automobile et titulaire de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes et de l'habilitation électrique NF C 18-550, LAAS Maurice ☎ 03.88.84.13.58.
Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close. Statistiques nationales (France Compétences, année 2021) : 309 certifiés, dont 3 par VAE ; insertion globale à 6 mois de 64 % ; insertion dans le métier de 55 % à 6 mois et 76 % à 2 ans. Correspondances : les quatre blocs sont reconnus en correspondance partielle avec ceux de l'ancien titre RNCP35932. Un candidat déjà titulaire de CCP peut donc en bénéficier. Dernière délivrance possible : 2 novembre 2029. Codes : NSF 252r, ROME I1604, Formacode 23637. Lien https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38295#anchor2*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58
Document créé le 12/10/2026
Version du programme : 1

# TP CARROSSIER RÉPARATEUR

## NIVEAU 3



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)
**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS
**FORMATION :** MIXTE
**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT :**
4900€ HT
5880€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE
**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE
**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE
**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

- Le carrossier réparateur est un ouvrier qualifié exerçant un métier de service, principalement dans les entreprises du secteur du commerce et de la réparation automobile.
- Son travail consiste à redonner les formes d'origine aux véhicules légers, ou utilitaires légers, accidentés.

### Prérequis :

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé : le titre professionnel Carrossier réparateur est accessible à toute personne motivée par les métiers de la carrosserie.
Savoir lire, écrire et compter.
L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test de positionnement.

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 4 900 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 4 900 € HT, soit 5 880 € TTC.
Hors alternance : Tarif 4 900 € HT, soit 5 880 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. RÉALISER LES INTERVENTIONS DE CARROSSERIE SUR ÉLÉMENTS/ÉQUIPEMENTS/ACCESSOIRES AMOVIBLES ET SUR VITRAGES DES VÉHICULES LÉGERS
2. RÉALISER LES INTERVENTIONS DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT SUR ÉLÉMENTS NON STRUCTURELS DES VÉHICULES LÉGERS
3. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE CARROSSIER RÉPARATEUR (NIVEAU 3)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise. Le distanciel couvre les apports théoriques, l'entreprise le geste professionnel.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites. Les enseignements pratiques se déroulent sur notre plateau technique du 98 rue de la Plaine des Bouchers à Strasbourg, accès de plain-pied, équipé du matériel réglementaire : poste de travail sur véhicule avec moyen de levage, banc de redressage et de mesure, poste de soudure et matériel de découpe, outillage de débosselage et de planage, matériel de redressage par inertie et tire-clous, matériel de réparation des plastiques, poste de dépose et repose des vitrages, zone de préparation et de ponçage avec aspiration, matériel de masticage et de finition, servantes avec outillage, véhicules et éléments de carrosserie support, documentation technique et méthodes de réparation constructeurs par poste de travail, équipements de protection individuelle. Le plateau est organisé sur le modèle du plateau technique de référence du titre, consultable sur la fiche RNCP41532 : francecompetences.fr/recherche/rncp/41532.
L'inventaire détaillé des équipements est disponible sur demande. Classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Résultats attendus à l'issue de la formation :**
Obtention du Titre professionnel Carrossier réparateur (niveau 3), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 30 septembre 2025, enregistré au RNCP sous le n° 41532 jusqu'au 3 octobre 2030. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.
**Lieu d'examen :**
Les sessions sont organisées par le centre d'examen AFPA de Strasbourg, 2 rue des Corps-de-Garde, 67482 Strasbourg, 03 88 31 80 02. Le centre est situé à environ 2 km de nos sites strasbourgeois et à 130 km d'Allarmont, soit 1 h 45 de route. Accès en tramway : ligne C, arrêt Kibitzenau, ou lignes A, D et E, arrêt Polygone à 150 m. L'examen se déroule en présentiel ; le déplacement est à prévoir par le candidat. FPA-HSE France accompagne le candidat dans la constitution de son dossier professionnel et son inscription à la session.
**Modalité d'obtention :**
Mise en situation professionnelle : 13 h 00 min La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant pendant les 10 premières heures, puis en présence du jury pendant les 3 dernières heures. Elle comporte 4 parties indépendantes :

- Un redressage (durée : 1 h 15 min), qui consiste à effectuer le débosselage/planage d'une déformation en plein panneau de carrosserie, comportant un raidisseur déformé (arête, nervure ou bord) ;
- un redressage par inertie, suivi d'un masticage en plein panneau comportant un raidisseur (durée : 2 h), qui consiste à effectuer le redressage au tire-clous, la préparation, l'application puis le dressage d'un mastic, permettant la mise en œuvre des opérations suivantes de préparation peinture ;
- une réparation sur un accessoire en plastique déchiré sur environ 10 cm, qui sera présenté prêt à recevoir les apprêts (durée : 1 h)
- un remplacement partiel d'élément soudé (durée : 8 h 45 min), conformément aux indications du jury (zones de coupe, finitions des soudures) et aux méthodes de réparation du constructeur ; les éléments adjacents sont remis en place et réglés après le remplacement.

Entretien technique : 00 h 10 min L'entretien technique se déroule individuellement, en présence du jury, après le questionnaire professionnel, et après la mise en situation professionnelle. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle. Questionnaire professionnel : 00 h 40 min L'épreuve débute par le questionnaire professionnel, en présence d'un surveillant. Il a pour but de vérifier les connaissances associées aux compétences citées. Entretien final : 00 h 20 min Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 14 h 10 min
Le titre est composé de 2 blocs de compétences (CCP), qui peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante.
**Correspondances avec d'autres certifications** :
Les titulaires des certificats de compétences professionnelles du titre professionnel de carrossier réparateur révisé par l'arrêté du 17 juin 2019 peuvent en demander la délivrance par correspondance auprès du représentant territorial du ministère chargé de l'emploi. Mention relevée le 11 septembre 2026.
**Type d'emplois accessibles :**
Principalement "carrossier réparateur" ou "carrossier automobile" ou encore "tôlier carrossier".

## CONTENU DE LA FORMATION :

**Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages des véhicules légers**

- **Déposer, reposer, régler les éléments/ équipements/accessoires de carrosserie**
- **Remplacer, réparer les vitrages des véhicules légers**
- **Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs**

**Réaliser les interventions de réparation et de remplacement sur éléments non structurels des véhicules légers**

- **Redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers**
- **Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie**
- **Remettre en ligne les éléments accidentés non structurels des véhicules légers**
- **Remplacer les éléments inamovibles des véhicules légers**

**En complément du programme de formation**

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formateurs en carrosserie : LAAS Materne, carrossier peintre depuis 42 ans, spécialiste de la réparation-collision et de la mise en peinture des véhicules légers ; LAAS Maurice, mécanicien automobile depuis plus de 40 ans, titulaire du Brevet des Compagnons Mécanicien Automobile. ☎ 03.88.84.13.58.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 16/07/2026
Dernière mise à jour le 31/08/2026
Version du programme : 3
RNCP41532 - 56T25406

# TP PEINTRE EN CARROSSERIE

## NIVEAU 3



**DURÉE :** 455 HEURES (65J)

**CAPACITÉ D'ACCUEIL :** JUSQU'À 8 APPRENANTS

**FORMATION :** MIXTE

**PARCOURS :** CERTIFIANT

**PRIX SELON FINANCEMENT :**
4410€ HT
5292€ TTC

**DÉLAI D'ACCÈS :**
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

**TAUX DE SATISFACTION :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INTERRUPTION :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :** NON DISPONIBLE

**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :** NON DISPONIBLE

**VALEUR AJOUTÉE :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :** NON DISPONIBLE

**TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :** NON DISPONIBLE

*Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Le peintre en carrosserie est un ouvrier qualifié exerçant généralement un métier de service (dans le cas du secteur de la réparation automobile) ou quelques fois un métier de production (dans le cas de l'industrie).

### Prérequis :

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé : le titre professionnel Peintre en carrosserie est accessible à toute personne motivée par les métiers de la carrosserie et de la peinture automobile.
Savoir lire, écrire et compter.
L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test de positionnement.

### Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
**info@fpa-hse.fr**
Ou via notre site internet :
**https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/**
Ou par téléphone :
**03.29.27.31.07**

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 4 410 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 4 410 € HT, soit 5 292 € TTC.
Hors alternance : Tarif 4 410 € HT, soit 5 292 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

### Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

### Contacts :

**Pôle Direction :** le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot
**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Qualité :** Responsable - DUREUX Sarah
**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa
**Pôle Communication :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. PRÉPARER LES FONDS AVANT PEINTURE DES VÉHICULES LÉGERS
2. RÉALISER LES APPLICATIONS DE PEINTURE SUR VÉHICULES LÉGERS
3. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE PEINTRE EN CARROSSERIE (NIVEAU 3)

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise. Le distanciel couvre les apports théoriques, l'entreprise le geste professionnel.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites et de l'équipement réglementaire : plateau technique équipé du matériel réglementaire : cabine de peinture ventilée et filtrée, laboratoire de préparation des teintes avec balance, mélangeur et nuanciers constructeurs, zone de préparation et de ponçage avec aspiration, pistolets et matériel d'application, station de lavage, équipements de protection individuelle dont protection respiratoire adaptée ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée. Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.
Les relevés sont conservés dans le kDrive – rubrique Qualiopi et joints au dossier de l'apprenant.

# CONTENU DE LA FORMATION :

**Préparer les fonds avant peinture des véhicules légers**

- **Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs**
- **Réparer et mastiquer les dégâts mineurs des éléments et accessoires de carrosserie**
- **Protéger les zones non peintes de carrosserie par dépose/repose/masquage**
- **Mettre en œuvre les sous-couches d'une gamme peinture destinée à la réparation automobile**

**Réaliser les applications de peinture sur véhicules légers**

- **Préparer les teintes référencées par les constructeurs d'automobiles**
- **Appliquer les différents types de laques sur éléments ou équipements de carrosserie, et sur véhicules**
- **Réaliser les différents types de raccords de peinture sur véhicules**

**En complément du programme de formation**

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures**

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

**Résultats attendus à l'issue de la formation :**
Obtention du Titre professionnel Peintre en carrosserie (niveau 3), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 30 septembre 2025, enregistré au RNCP sous le n° 41533 jusqu'au 7 octobre 2030. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.
**Lieu d'examen :**
Les sessions sont organisées par le centre d'examen AFPA de Strasbourg, 2 rue des Corps-de-Garde, 67482 Strasbourg, 03 88 31 80 02. Le centre est situé à environ 2 km de nos sites strasbourgeois et à 130 km d'Allarmont, soit 1 h 45 de route. Accès en tramway : ligne C, arrêt Kibitzenau, ou lignes A, D et E, arrêt Polygone à 150 m. L'examen se déroule en présentiel ; le déplacement est à prévoir par le candidat. FPA-HSE France accompagne le candidat dans la constitution de son dossier professionnel et son inscription à la session.
**Modalité d'obtention :**
Mise en situation professionnelle : 11 h 45 min. La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant pendant les 8 premières heures, puis en présence du jury pendant 3 h 45 min. A partir d'un côté de véhicule présentant 3 éléments adjacents métallisés vernis, légèrement endommagés par des impacts et des griffures masticables, le candidat :
- effectue la reprise des dégâts et la préparation des fonds ;
- prépare la teinte correspondant au véhicule ;
- analyse la teinte en référence au véhicule ;
- applique la base sur 2 éléments et raccorde sur le 3ème ;
- réalise un raccord de vernis, soit sur la custode, ou le bouclier, ou le bas de caisse ;
- prépare son côté de véhicule en vue de la livraison au client. (durée : 10 h 45 min).

Par ailleurs, le candidat réalise la réparation d'une cassure d'environ 10 cm sur un accessoire en plastique, qui sera présenté prêt à recevoir les apprêts. (durée : 1 h) Entretien technique : 00 h 10 min. L'entretien technique se déroule individuellement, après le questionnaire professionnel et après la mise en situation professionnelle, en présence du jury. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle. Questionnaire professionnel : 00 h 40 min. L'évaluation commence par le questionnaire professionnel, en présence d'un surveillant. Il a pour but de vérifier les connaissances associées aux compétences citées. Entretien final : 00 h 20 min y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 12 h 55 min
Le titre est composé de 2 blocs de compétences (CCP), qui peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante.
**Correspondances avec d'autres certifications :**
Les titulaires des certificats de compétences professionnelles du titre professionnel de peintre en carrosserie révisé par l'arrêté du 17 juin 2019 peuvent en demander la délivrance par correspondance auprès du représentant territorial du ministère chargé de l'emploi. Mention relevée le 11 septembre 2026.
**Type d'emplois accessibles :**
Principalement "Peintre en carrosserie" (ou "peintre automobile" ou encore "peintre carrossier"), peintre qualifié d'un autre secteur donné (par exemple : peintre poids lourds, peintre aéronautique), préparateur en peinture, applicateur industriel ou peintre industriel.

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

**ÉVALUATION DE LA SATISFACTION**

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS**

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formateur en carrosserie peinture : LAAS Materne, carrossier peintre depuis 42 ans, spécialiste de la mise en peinture des véhicules légers. ☎ 03.88.84.13.58.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

# ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

# PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

*Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.*

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 16/07/2026
Dernière mise à jour le 31/08/2026
Version du programme : 3
RNCP41533 - 56T25407